



COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Paris, le 26 mai 2026

Les Français prêts à aller plus loin contre le vapotage : écoutons-les !

Durcir la réglementation anti-tabac : 7 Français sur 10 favorables à une interdiction de la vape en plus de la cigarette dans les espaces sans tabac

Un sondage OpinionWay pour la Ligue contre le cancer révèle que 71 % des Français sont favorables à une interdiction du vapotage dans les espaces sans tabac (où, pour l'instant, seule la cigarette est concernée : plages, parcs, abribus, abords des écoles...). Face à ces nouveaux usages, la Ligue appelle donc à adapter la réglementation anti-tabac afin d'interdire la vape partout où la cigarette l'est déjà. En commençant par généraliser ses initiatives dans le Bas-Rhin, en Ile-et-Vilaine ou en Loire-Atlantique pour créer les tous premiers « espaces sans fumée » et y interdire de fumer ET de vapoter.

Le tabagisme change, l'opinion aussi : dans une enquête exclusive*, la Ligue contre le cancer révèle que 71 % des Français sont favorables à une interdiction du vapotage dans les espaces sans tabac, ces périmètres où il est défendu de fumer sous peine d'amende : plages, parcs, jardins publics, abribus, abords des écoles et des équipements sportifs.

Si ces espaces permettent de dénormaliser la cigarette, l'étude montre le besoin de les adapter rapidement aux nouvelles consommations : la vape.

« Avec 39 000 décès par cancer, le tabac reste la première cause évitable de maladie, mais les attaques portées par l'industrie ont changé. Ses codes ont changé. Ses cibles ont changé. Il nous faut de nouveaux boucliers pour protéger les plus jeunes et leur éviter les produits du tabac, quelle que soit leur forme : des espaces sans fumée. »

Zeineb Lounici, présidente de la commission prévention de la Ligue contre le cancer

Les récents travaux de l'Anses ont souligné des signaux préoccupants sur les effets du vapotage, y compris en matière de cancer. Il est désormais fallacieux d'en minimiser les risques. Et urgent d'empêcher les plus jeunes d'entrer dans le tabagisme (même électronique).

Faire évoluer la réglementation pour ne pas céder une longueur d'avance à l'industrie du tabac

Jusqu'au 27 juin 2025, la France n'avait pas fait évoluer sa réglementation anti-tabac depuis 2015.

Pendant presque dix ans, l'interdiction de fumer ne concernait que les lieux publics fermés, les transports publics, les établissements scolaires, les lieux de travail et les aires de jeux pour enfants.

Contact presse

- **Louis Linel** | 06 73 75 19 63 | 01 53 55 25 31 | louis.linel@ligue-cancer.net
- **Lucile Béguin-Lemoine** | 06 72 56 30 28 | 01 40 13 72 47 | Lucile.beguin-lemoine@koz-conseil.com



Pour combler ce retard, 1 600 communes avaient, à l'initiative de la Ligue, instauré 7 000 espaces sans tabac afin d'interdire la cigarette dans d'autres lieux que ceux prévus alors par la réglementation nationale.

Ce sont ces espaces qui ont, pour la plupart, été généralisés par le décret du 27 juin 2025 : plages, parcs, aribus, abords des écoles et des équipements sportifs...



Un an après la généralisation d'espaces sans tabac sur l'ensemble du territoire le 27 juin dernier (où il est « seulement » interdit de fumer), la Ligue a d'ores et déjà permis de transformer ceux de Strasbourg (Bas-Rhin), Mordelles (Ille-et-Vilaine), Loroux-Bottereau, Thouaré-sur-Loire et Montoir-de-Bretagne (Loire-Atlantique) en « espaces sans fumée » afin d'y interdire de fumer ET de vapoter.

Dans ces communes pionnières, sont devenus « espaces sans fumée » les abords des écoles ou des crèches, les bibliothèques, les complexes sportifs, les arrêts de bus ou certains sites de restauration.

Objectif : réduire la visibilité et l'attractivité de la cigarette électronique (toujours plus glamour avec ses goûts et ses jeux de lumière, et abusivement présentée comme inoffensive) ... avant que sa consommation ne s'installe durablement.

*Sondage OpinionWay pour la Ligue contre le cancer réalisé du 28 janvier au 10 février 2026 auprès d'un échantillon de 2 027 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 et plus, constitué selon la méthode des quotas, au regard des critères de sexe, d'âge, de catégorie socioprofessionnelle, de catégorie d'agglomération et de région de résidence. Interviews réalisées par questionnaire autoadministré en ligne sur système CAWI (*Computer Assisted Web Interview*). OpinionWay a réalisé cette enquête en appliquant les procédures et règles de la norme ISO 20252. Les résultats de ce sondage doivent être lus en tenant compte des marges d'incertitude : 1,00 à 2,20 points au plus pour un échantillon de 2 000 répondants.

À PROPOS DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER

1^{er} financeur associatif indépendant de la recherche contre le cancer, la Ligue contre le cancer est une organisation non gouvernementale indépendante reposant sur la générosité du public et sur l'engagement de ses militants. Forte de près de 525 000 adhérents et 11 800 bénévoles, la Ligue est un mouvement populaire organisé en une fédération de 103 Comités départementaux. Ensemble, ils luttent dans quatre directions complémentaires : chercher pour guérir, prévenir pour protéger, accompagner pour aider, mobiliser pour agir. Aujourd'hui, la Ligue fait de la lutte contre le cancer un enjeu sociétal rassemblant le plus grand nombre possible d'acteurs sanitaires mais aussi économiques, sociaux ou politiques sur tous les territoires. En brisant les tabous et les peurs, la Ligue contribue au changement l'image du cancer et de ceux qui en sont atteints. Pour en savoir plus : www.ligue-cancer.net

Contact presse

- Louis Linel | 06 73 75 19 63 | 01 53 55 25 31 | louis.linel@ligue-cancer.net
- Lucile Béguin-Lemoine | 06 72 56 30 28 | 01 40 13 72 47 | lucile.beguin-lemoine@koz-conseil.com